

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**20 AVRIL 2020**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire** tenue à huit clos du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 20 avril 2020 par voie de conférence téléphonique. L'assemblée commence à 19 h 30.

Sont présents à cette conférence téléphonique mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Assiste également à la séance, par conférence téléphonique madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur René Gauthier, comptable, pour la présentation des états financiers, qui s'est joint au courant de la séance pour sa présentation.

#### **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

#### **Assemblée extraordinaire du 20 avril 2020**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 344;
4. Adoption de la résolution fixant le taux d'intérêt pour le reste de l'année 2020;
5. Autorisation de la dépense pour faire l'installation de la fibre optique au garage municipal;
6. Autorisation de la dépense pour le balai de rue;
7. Discuter du centre touristique;
8. Dépôt du rapport financier de 2019 et explication par le comptable;
9. Levée de l'assemblée.

#### **2020-04-65 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation et la réception de documents 72 heures à l'avance.

**ADOPTÉE**

**2020-04-66      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 344**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

APPUYÉ PAR :            CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 344 tel que déposé et présenté lors de la dernière séance par la directrice générale et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches modifiant le règlement numéro 343 concernant le taux d'intérêt.

ADOPTÉE

**Règlement numéro 344 modifiant le règlement numéro 343 d'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières générales et spéciales, des compensations et tarifs pour les services et fixant les modalités de paiement pour l'année 2020**

Attendu que le Conseil désire modifier son règlement de taxation afin de faciliter l'application du taux d'intérêt suite à la situation actuelle de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours;

Attendu que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement numéro 343;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 11 du règlement numéro 343 afin d'assouplir son application;

Attendu qu'un avis de motion accompagné du projet de règlement a été préalablement présenté et déposé au Conseil à la séance du 6 avril 2020;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LELBLANC

APPUYÉ PAR :            CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QU'il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Grosses-Roches, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement numéro 344 ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 11 intitulé « Taux d'intérêt » est modifié comme suit :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité sont désormais fixé à 10 % par année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 20 avril 2020 et les soldes impayés portent intérêts à compter du moment ou ils deviennent exigibles et qu'à partir du 21 avril 2020 au 31

décembre 2020 et pour les années à venir le taux d'intérêt applicable sera fixé par résolution.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

#### **2020-04-67      *FIXANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ À PARTIR DU 21 AVRIL 2020***

Attendu que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt pour l'année 2020;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal décrète que le taux d'intérêt pour l'année 2020 s'appliquant à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité sont désormais fixé à **0% par année** à compter du 21 avril 2020 et les soldes impayés portent intérêts à compter du moment où ils deviennent exigibles.

QUE le taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

### **ADOPTÉE**

#### **2020-04-68      *AUTORISANT LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE AU GARAGE MUNICIPAL***

Attendu que la municipalité de Grosses-Roches avait souhaité procéder à court terme au raccordement de son garage municipal sis au 100, Route 132 Ouest au réseau de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent dans sa résolution 2019-09-173;

Attendu qu'elle avait mandaté la MRC de La Matanie pour obtenir une soumission pour la réalisation des travaux auprès de l'entreprise pouvant les effectuer;

Attendu que la soumission a été déposée le 20 mars 2020;

Attendu que le Conseil municipal désire aller de l'avant pour prévoir une connexion internet avec la fibre optique au garage municipal pour permettre l'installation d'un bureau fonctionnel en tout temps en cas de sinistres majeures pour un centre de coordination des mesures d'urgence;

Attendu qu'il est prioritaire d'avoir un autre endroit dans la municipalité avec un poste de travail opérationnel afin que la directrice municipale puisse poursuivre son travail immédiatement s'il y avait lieu;

Attendu qu'il est prévu dans un futur rapproché que le bureau municipal soit réinstallé dans une partie de cet immeuble;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire l'installation de la fibre optique au garage municipal pour une somme de 19 483.85 \$ taxes incluses tel que soumis dans la soumission de Télécom inc. en date du 20 mars 2020.

QUE le coût net après le retour des taxes est de 17 791.35 \$ et que la dépense sera absorbée par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

**2020-04-69    AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE BALAIS DE RUE ET INSTALLATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire l'achat des sections de balais de rue et installation sur le tracteur KJT pour une somme de 1 007.18 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2020-04-70    ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Considérant que les états financiers 2019 ont été présentés et expliqués aux membres du Conseil par monsieur René Gauthier, comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes);

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte et approuve le dépôt des états financiers pour l'exercice financier 2019 et le rapport du vérificateur externe, préparés par l'auditeur indépendant, monsieur René Gauthier, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions soulevées : Aucune

**2020-04-71    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il est 21 h 03.

## ADOPTÉE

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

### **Approbation des résolutions**

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions, votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 20 avril 2020, tenue en conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :  
\_\_\_\_\_.

---

Victoire Marin, mairesse

Date